

Inox

Produits plats

BELMET

Composants chimiques

Euronorm EN 10088		AISI	Afnor NFA 35575 / 574	Composition chimique								
Numérique	Symbolique	Américaine	Française	Carbone	Silicium	Manganèse	Phosphore	Soufre	N	Chrome	Molybdène	Nickel
1.4016	X6Cr17	430	Z8C17	≤0,08	≤1,000	≤1,000	≤0,040	≤0,015		16,00 à 18,00		
1.4301	X5CrNi18 10	304	Z7CN 18 09	≤0,07	≤1,000	≤2,000	≤0,045	≤0,015	≤0,11	17,50 à 19,50		8,00 à 10,50
1.4307	X2 Cr Ni 19 11	304 L	Z3 CN 18 10	≤0,03	≤1,000	≤2,000	≤0,045	≤0,015	≤0,11	17,50 à 19,50		8,00 à 10,50
1.4401	X5 Cr Ni Mo 17,12,2	316	Z7 CND 17 11 02	≤0,07	≤1,000	≤2,000	≤0,045	≤0,015	≤0,11	16,50 à 18,50	2,00 à 2,50	10,00 à 13,00
1.4404	X2 Cr Ni M 17,12,2	316 L	Z3 CND 17 11 03	≤0,03	≤1,000	≤2,000	≤0,045	≤0,015	≤0,11	16,50 à 18,50	2,00 à 2,50	10,00 à 13,00

Qualité de l'Inox

Désignation		Qualité de l'inox
1.4016	430	Résistance correcte à la corrosion à l'atmosphère naturelle et eaux douces non agressives
1.4301	304	Bonne résistance à la corrosion, bonnes propriétés mécaniques, bonne soudabilié, amagnétique
1.4307	304 L	Bas carbone, très bonne résistance à la corrosion intergranulaire, bonne soudabilité, amagnétique
1.4401	316	Acier au molybdène, très bonne résistance à la corrosion par piqûres, bonne résistance à chaud en milieu chloré et marin, amagnétique
1.4404	316 L	Acier au molybdène à très bas carbone, très bonne résistance à la corrosion intergranulaire et en milieu chloré et marin, amagnétique

Principales applications

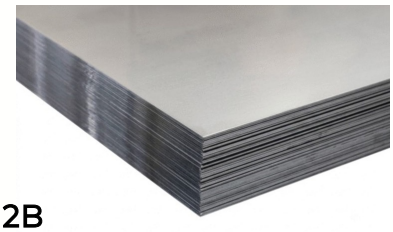
Désignation		Qualité de l'inox
1.4016	430	Décoration intérieure, équipements de cuisine et ménagers, couverts, mobiliers
1.4301	304	Industrie alimentaire, équipement de cuisine et restaurant, couverts, construction extérieure et architecture
1.4307	304 L	Industries chimiques peu agressives, chaudronnerie, tuyauterie, usage général
1.4401	316	Industries chimiques et alimentaires agressives, marine et papeterie
1.4404	316 L	Industries chimiques et alimentaires agressives, marine et papeterie

Caractéristiques mécaniques

Désignation		Caractéristiques mécaniques			
Désignation		LIM élastique (0,2%)	Résistance traction	Allongement	Dureté Max
		N / mm²	N / mm²	En %	HB
1.4016	430	260	450 - 600	20	180
1.4301	304	230	540 - 750	45	190
1.4307	304 L	220	520 - 670	45	190
1.4401	316	210	460 - 860	< 60	190
1.4404	316 L	240	530 - 680	40	200



Les poids indiqués sont théoriques. Les poids réels peuvent varier en fonction des tolérances de laminage.
Profils / dimensions tenus en stock. Autres formats, nous consulter.



Tôle LAF 1.4307

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4307 (304L) / Finition 2B

Dimensions (mm)	Epaisseur (mm) et poids par feuille (Kg)										
	6/10	8/10	10/10	12/10	15/10	20/10	2,5	3	4	5	6
1000 x 2000	9,6	13,0	16,0	20,0	24,0	32,0	40,0	48,0	64,0	80,0	
1250 x 2500		20,0	25,0	31,5	38,0	50,0	63,0	75,0	100,0	125,0	
1500 x 3000		29,0	36,0	45,0	54,0	72,0	90,0	108,0	144,0	180,0	216,0
1500 x 4000					75,0						
2000 x 4000					96,0	128,0		192,0	256,0	320,0	
2000 x 6000						192,0		288,0	384,0	480,0	

Tôle LAF PVC 1.4307

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4307 (304L) / Finition 2B

Dimensions (mm)	Epaisseur (mm) et poids par feuille (Kg)										
	6/10	8/10	10/10	12/10	15/10	20/10	2,5	3	4	5	6
1500 x 3000		29,0	36,0	45,0	54,0	72,0	90,0	108,0	144,0	180,0	216,0
2000 x 4000					96,0	128,0		192,0	256,0	320,0	

Tôle LAF 1.4307 GR 220

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4307 (304L) / Finition : Poli 2G (grain 220)

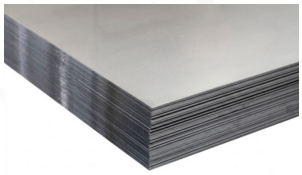
Dimensions (mm)	Epaisseur (mm) et poids par feuille (kg)										
	5/10	6/10	8/10	10/10	12/10	15/10	20/10	2,5	3	4	5
1000 x 2000	8,0	9,6	13,0	16,0	20,0	24,0	32,0	40,0	48,0	64,0	80,0
1250 x 2500			20,0	25,0	31,5	38,0	50,0	63,0	75,0	100,0	125,0
1500 x 3000			29,0	36,0	45,0	54,0	72,0	90,0	108,0	144,0	180,0
2000 x 4000							128,0		192,0	256,0	320,0
2000 x 6000							192,0		288,0	384,0	480,0

Tôle LAF 1.4404

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4404 (316L)

Dimensions (mm)	Epaisseur (mm) et poids par feuille (kg)										
	5/10	6/10	8/10	10/10	12/10	15/10	20/10	2,5	3	4	5
1000 x 2000	8,0	9,6	13,0	16,0	20,0	24,0	32,0	40,0	48,0	64,0	80,0
1250 x 2500			20,0	25,0	31,5	38,0	50,0	63,0	75,0	100,0	125,0
1500 x 3000			29,0	36,0	45,0	54,0	72,0	90,0	108,0	144,0	180,0
2000 x 4000							128,0		192,0	256,0	320,0
2000 x 6000							192,0		288,0	384,0	480,0

Pour l'ensemble des tôles planes, possibilité de revêtement PVC Laser 80 µm sur 1 ou 2 faces.



Tôle LAC 1.4307

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4307 (304L)

Dimensions (mm)	Epaisseur (mm) et poids par feuille (kg)												
	3	4	5	6	8	10	12	15	20	25	30	40	50
1000 x 2000	48,0	64,0	80,0	96,0	128,0	160,0	192,0	240,0	320,0	400,0	480,0	640,0	800,0
1250 x 2500	75,0	100,0	125,0	150,0	200,0	250,0	300,0	375,0					
1500 x 3000	108,0	145,0	180,0	216,0	288,0	360,0	432,0	540,0	720,0	905,0	1082,0	1442,0	
2000 x 4000		256,0	320,0	384,0	512,0	640,0	768,0						
2000 x 6000		384,0	480,0	576,0	768,0	960,0	1152,0						

Tôle LAC 1.4404

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4404 (316L)

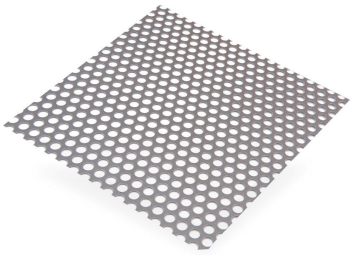
Dimensions (mm)	Epaisseur (mm) et poids par feuille (kg)												
	3	4	5	6	8	10	12	15	20	25	30	40	50
1000 x 2000	48,0	64,0	80,0	96,0	128,0	160,0	192,0	240,0	320,0	400,0	480,0	640,0	800,0
1250 x 2500	75,0	100,0	125,0	150,0	200,0	250,0	300,0	375,0					
1500 x 3000	108,0	145,0	180,0	216,0	288,0	360,0	432,0	540,0	720,0	905,0	1082,0	1442,0	
2000 x 4000		256,0	320,0	384,0	512,0	640,0	768,0						
2000 x 6000		384,0	480,0	576,0	768,0	960,0	1152,0						

Tôle larmée 1.4307

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4307 (304L)



Dimensions (mm)	Epaisseur (mm) et poids par feuille (kg)			
	2 / 3,5	3 / 4,5	4,5 / 6	5,5 / 7
1000 x 3000		79,0	109,0	
1250 x 3000		98,0	145,0	



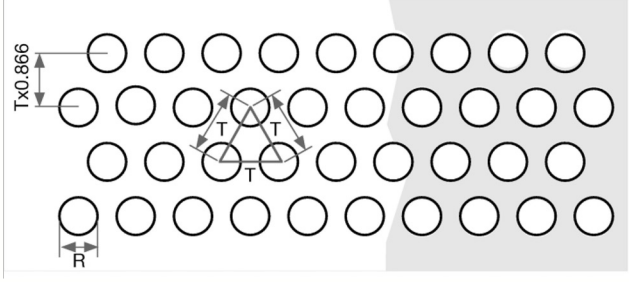
Tôle perforée 1.4307

Norme : NF EN 10088-2 / Nuance : 1.4307 (304L)

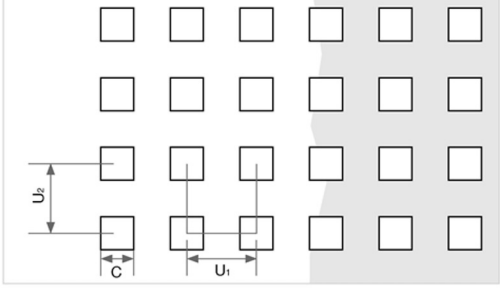
Désignation	%Vide	Format	Épaisseur
R8T12	40%	2000 x 1000	2 mm
R10T15	40%	2000 x 1000	2 mm

Désignation	%Vide	Format	Épaisseur
C10U12	69%	2000 x 1000	1,5 mm

Trous ronds en quinconce à 60°



Trous carrés alignés



Les poids indiqués sont théoriques. Les poids réels peuvent varier en fonction des tolérances de laminage.

Profils / dimensions tenus en stock. Autres formats, nous consulter.

Conditions générales de vente

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente sont seules applicables aux conventions passées avec les clients et annulent expressément toutes conditions d'achats des clients. Il ne peut y être dérogé que par écrit. Les produits présentés dans nos catalogues peuvent être modifiés en fonction de notre référencement ou de leur évolution.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales ci-après sont applicables à toutes nos marchandises, sauf stipulations particulières qui devront faire l'objet d'une convention écrite pour une commande exceptionnelle.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Celles-ci ne sauraient être modifiées même par des stipulations contraires, pouvant figurer sur les bons de commande du client, ses conditions générales d'achat ou sur tout autre document.

2. ENGAGEMENT

Toute commande devient définitive dès acceptation formelle et écrite de notre société ou envoi du bon de livraison. De même, les remises de prix, factures proforma et tous autres documents de même ordre n'ont de valeur à notre égard qu'après confirmation écrite. Toutes modifications aux commandes en qualité et quantité devront être au préalable expressément acceptées par Belmet Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, publicités, barèmes de prix et autres documents commerciaux ou sur notre site internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.

3. PRIX

Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande ou, à défaut, celui de l'offre que nous émettons sur consultation du client. Si ce prix subit une modification entre la date de commande et la date de livraison, le nouveau prix applicable sera communiqué au client qui, sauf refus exprès dans un délai de huit jours, sera réputé l'avoir accepté.

Le prix s'entend hors taxe, produit non emballé, pris dans nos magasins, sauf conventions particulières. En cas de livraison du produit au client, il peut donc lui être facturé une participation forfaitaire aux frais de transport et d'emballage, selon notre barème en vigueur. La facture est également majorée d'un montant forfaitaire à titre de coût de facturation, qui sera indiqué au client sur demande.

Nos offres de prix sont établies à titre informatif. Elles ne constituent pas une proposition technique susceptible d'engager notre responsabilité.

4. PAIEMENT

Nos factures sont payables au comptant à l'enlèvement ou à la livraison des marchandises sauf accord particulier entre les parties, par chèque, virement, carte bancaire ou traite domiciliée.

Les traites adressées pour acceptation doivent être renvoyées par le Client dans les 10 jours qui suivent leur réception.

En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, Belmet se réserve le droit d'exiger pour les futures commandes un paiement comptant par chèque, carte bancaire ou virement, sans escompte.

En cas de défaut de paiement à la date fixée sur la facture, les sommes dues porteront intérêts à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce. Tout impayé sera majoré des frais et intérêts moratoires de droit. Conformément aux articles L. 441-3 et L 441-6 du code du commerce, toute facture réglée après l'expiration du délai de paiement fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement dont le montant est communiqué au client sur demande.

5. LIVRAISON

Le client s'engage à réceptionner les produits au lieu et à la date définis lors de la commande. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, y compris ceux figurant sur notre site internet. Leur non-respect ne pourra entraîner ni pénalité, ni annulation de commande, ni différé de paiement, sauf accord écrit et préalable de Belmet. Tous les coûts supplémentaires résultant d'un retard ou d'une difficulté de livraison imputable au client seront à la charge de celui-ci. Les marchandises sont livrées à l'adresse indiquée par le client lors de la commande. Toute modification de l'adresse ou des conditions de livraison devra être préalablement acceptée par Belmet.

Sauf stipulation contraire, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Il appartient au client, lors de la réception, de vérifier l'état et la conformité des marchandises et, en cas d'avarie ou de manquant, de formuler les réserves nécessaires auprès du transporteur conformément aux dispositions légales applicables.

Les opérations de chargement des produits sont effectuées par celui qui fait circuler le véhicule. Les opérations de déchargement au lieu de livraison sont assurées sous la responsabilité du client, quelle que soit la participation apportée à celles-ci par le chauffeur de Belmet ou par le transporteur mandaté par Belmet. En cas de force majeure ou d'événement indépendant de la volonté de Belmet empêchant ou retardant la livraison, notamment en cas de guerre, émeute, incendie, inondation, accident, épidémie/pandémie, grève ou tout autre événement imprévisible et irrésistible, Belmet ne pourra être tenue responsable du retard ou de l'inexécution de ses obligations de livraison.

6. RÉCLAMATIONS

Il appartient au client d'effectuer toutes vérifications tant qualitatives que quantitatives à la réception des produits achetés. La réception en mauvais état des colis, doit être notifiée au transporteur (Belmet ou sous-traitant) avant l'acceptation de la livraison.
Les réclamations doivent être adressées par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises, dans un délai maxi de 3 mois à compter de la date d'émission de notre facture, à défaut de quoi, elles ne seront pas retenues.

7. RETOUR DE PRODUITS

Aucun retour de produits ne peut être effectué par le client sans notre accord préalable et écrit. Cet accord ne peut être donné qu'à titre exceptionnel, à condition que les produits fassent partie de notre plan de stock et qu'ils soient à l'état neuf, dans leur emballage d'origine.
La reprise des produits fera l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire communiqué au client sur demande.

8. GARANTIES

Les produits vendus par Belmet sont garantis de tout vice de fabrication pendant la période de garantie de ses différents partenaires fournisseurs à compter de la date de facturation, sans que cette garantie n'engage Belmet au-delà du remplacement de la pièce défectueuse, et sans aucune indemnité pour la main d'œuvre, préjudice ou autres motifs. Les avis et conseils, les indications techniques et les propositions que Belmet pourrait faire, faits de bonne foi, n'impliquent de sa part aucune responsabilité, ni garantie de résultat. Toute défectuosité provenant de l'usure normale du produit, d'une mauvaise utilisation ou d'un défaut d'installation, de montage ou d'entretien ne saurait donner lieu à garantie.

9. RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

Belmet se réserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.
Du seul fait de la passation de la commande, le client est réputé avoir accepté la présente clause, toute stipulation contraire étant réputée non écrite.
Le client devra assurer le stockage dans ses propres locaux et prendre toutes mesures utiles pour la conservation du droit de propriété de Belmet.
À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, Belmet pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à Belmet et les éventuels acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié le client.

Transfert des risques - les produits resteront la propriété de Belmet jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais le client en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. Le client s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des produits achetés.
En cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires du client, les commandes en cours seront automatiquement annulées et Belmet se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock conformément aux dispositions des articles L. 624-16 à L. 624-18 du Code de commerce.

10. LITIGES

Les parties rechercheront avant toute action contentieuse un accord amiable. À défaut d'accord amiable, pour toutes contestations et quel qu'en soit l'objet, la loi française est la seule applicable et le tribunal de Commerce de Brest est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Chiffres clés

20 000

m^2 de surface
de stockage totale

1000

m^2 de surface totale de
halls d'exposition

4

agences

16

camions équipés de grues

2

filmeuses

1

banc de coupe

Nos services



MANUTENTION
Préparation - Filmage



LOGISTIQUE
Stockage - Transport



DÉCOUPE



LOCATION



SAV



MARQUAGE TEXTILE

BELMET

Brest
ZI Kerscao
29480 LE RELECQ-KERHUON
02 98 28 21 64
brest@belmet.fr

Quimper
504 route de Rosporden
29000 QUIMPER
02 98 94 68 40
quimper@belmet.fr

Saint-Brieuc
ZI des Châtelets
22440 PLOUFRAGAN
02 96 78 36 18
saint-brieuc@belmet.fr

Rennes
5, rue de la Gaultière
35220 CHÂTEAUBOURG
02 90 64 01 50
rennes@belmet.fr

belmet.fr

SOCODA Réseau

CERTIFIED ISO 9001 BUREAU VERITAS